

Cycle de spécialisation Jazz et musiques improvisées

Ouvert aux étudiants titulaires d'un DEM ou d'un diplôme étranger équivalent.

Modalités d'entrée

Première sélection sur dossier et lettre de motivation adressée à la direction.

Puis concours d'entrée sur épreuves en fonction des places :

- programme libre de 15 minutes environ, comprenant au moins une pièce en solo (sans accompagnement) ;
- entretien avec le jury, questions concernant la motivation, le parcours musical, les techniques et l'histoire de la musique.

Durée des études

2 à 4 semestres pour passer le diplôme

Possibilité de ne rester qu'un semestre : une attestation sera délivrée à la sortie.

Le cursus sera organisé « à la carte » pour chaque étudiant concerné, en accord avec la direction du Conservatoire.

A titre exceptionnel, il peut être accordé un congé ou un auditorat d'un semestre maximum.

Objectifs et contenus

Les objectifs seront définis par chaque professeur en relation avec chaque élève selon son projet.

Selon le cas, les études peuvent consister en l'acquisition de nouvelles compétences techniques et musicales, mais aussi en l'approfondissement et l'élargissement des bases des répertoires improvisés.

Diplôme de spécialisation

Prestation publique 30 minutes correspondant au travail et aux projets effectués durant le cycle.